

23 Titres requis, suffisants, de pénurie et autres détenus par les nouveaux enseignants, par fonction, dans l'enseignement fondamental et secondaire

Dans l'enseignement fondamental, parmi les nouveaux enseignants, les fonctions d'instituteur en immersion linguistique, maître de morale ou de religion, maître de seconde langue et maître de philosophie et citoyenneté présentent des proportions de titres de pénurie ou non listés particulièrement élevées (>20 %). Dans le secondaire, les nouveaux professeurs de pratique professionnelle et, dans une moindre mesure, de cours techniques ont rarement un titre requis ou suffisant. Les titres de pénurie ou non listés sont également particulièrement fréquents (>25 %) au degré inférieur (DI) parmi les professeurs de langues modernes et au degré supérieur (DS) chez les professeurs de morale/religion, géographie, éducation physique, mathématiques et langues modernes.

La réforme des titres et fonctions, entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2016, a instauré un régime de fonctions et de titres pour un enseignement commun à tous les réseaux. À chaque fonction est désormais liée une liste de titres déclinés en titres requis (TR), suffisants (TS) et de pénurie (TP). Au primo-recrutement, il y a toujours priorité du TR sur le TS, puis du TS sur le TP. En l'absence de TR/TS/TP, il reste possible, à certaines conditions, de recruter un titulaire d'un autre titre, non listé (TNL).

À chaque combinaison « Fonction/Titre » correspond un barème, dégressif selon la catégorie et le niveau du titre.

Ces règles s'appliquent intégralement aux enseignants entrés en fonction à partir du 1/09/2016 ainsi qu'aux temporaires totalisant moins de 316 jours d'ancienneté répartis sur minimum 2 années scolaires au cours des 5 dernières années. Les autres enseignants bénéficient d'un régime transitoire qui garantit notamment le maintien de leur barème lorsqu'il est supérieur à celui de la réforme.

La figure 23.0 présente, à titre d'exemple¹, le classement des titres pour les professeurs de cours généraux (CG).

Cet indicateur analyse, pour les principales fonctions de l'enseignement obligatoire, le classement des titres détenus par les enseignants exerçant au 1^{er} mai 2017 et qui ne bénéficient pas du régime transitoire. Il est en effet possible pour cette catégorie d'enseignants d'établir des statistiques exhaustives. La proportion de nouveaux enseignants exerçant sur base d'un TP ou d'un TNL est en outre vraisemblablement un bon indicateur du degré de pénurie dans la fonction concernée.

Répartition par fonction des nouveaux enseignants de l'enseignement fondamental selon le titre détenu (fig.23.1)

Dans l'enseignement fondamental, il est actuellement particulièrement difficile de recruter des enseignants titulaires du titre requis dans les fonctions d'instituteur maternel en immersion linguistique, maître de seconde langue, maître de morale ou de religion, maître de philosophie et de citoyenneté et instituteur primaire en immersion. La proportion de nouveaux enseignants qui n'ont qu'un titre de pénurie ou un titre non listé y atteint en effet respectivement 37 %, 35 %, 25 %, 22 % et 19 %.

À l'inverse, 98 % au moins des jeunes instituteurs maternels, instituteurs primaires, maîtres de psychomotricité et maîtres d'éducation physique possèdent le titre requis ou un titre suffisant.

Répartition par fonction des nouveaux enseignants de l'enseignement secondaire inférieur selon le titre détenu (fig. 23.2)

Dans l'enseignement secondaire inférieur, seules les fonctions de professeur d'éducation physique, formation générale de base et sciences humaines/histoire/géographie comptent une proportion de nouveaux enseignants possédant un titre requis ou suffisant supérieure à 90 %. Les fonctions de pratique professionnelle et de cours techniques sont particulièrement touchées par la difficulté d'engager des titres requis, avec des taux de titres de pénurie ou non listés atteignant respectivement 70 % et 44 %. Il s'agit souvent de professionnels qui entrent dans l'enseignement sans titre pédagogique, le CAP étant éventuellement acquis par la suite.

Pour les cours généraux, la proportion de titres de pénurie ou non listés est particulièrement élevée chez les professeurs de langues (31 %), morale/religion (23 %), sciences (19 %), éducation plastique/musical (19 %), sciences économiques (18 %) et mathématiques (15 %).

Répartition par fonction des nouveaux enseignants de l'enseignement secondaire supérieur selon le titre détenu (fig. 23.3)

Au secondaire supérieur, le constat concernant les professeurs de pratique professionnelle et de cours technique s'aggrave, avec à peine 21 % et 38 % de titres requis ou suffisants. De manière générale, les taux de titres de pénurie ou non listés sont systématiquement supérieurs à ceux observés au degré inférieur, aucune fonction n'atteignant 90 % de titres requis ou suffisants.

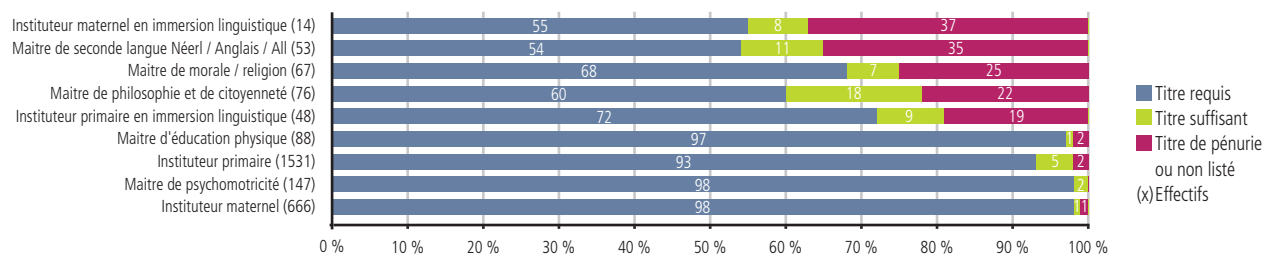
Des taux de titres de pénurie ou non listés particulièrement élevés affectent les fonctions de professeur de morale ou de religion (45 %) et, dans les cours généraux, géographie (42 %), éducation physique (31 %), mathématiques (29 %), langues modernes (29 %), sciences économiques (20 %) et latin/grec (18 %), cette dernière fonction étant commune au DI et au DS. Les fonctions de professeur de français (17 % de titres de pénurie ou non listés), sciences (14 %), sciences humaines / sciences sociales (14 %) et histoire (13 %) sont également, dans une moindre mesure toutefois, touchées par la pénurie.

1 La liste complète des titres qui sont liés à chaque fonction est disponible via le moteur de recherche PRIMOWEB sur le site www.enseignement.be dans la rubrique : Carrières dans l'enseignement/ Enseignants/ Réforme des titres et fonctions/Fonctions.

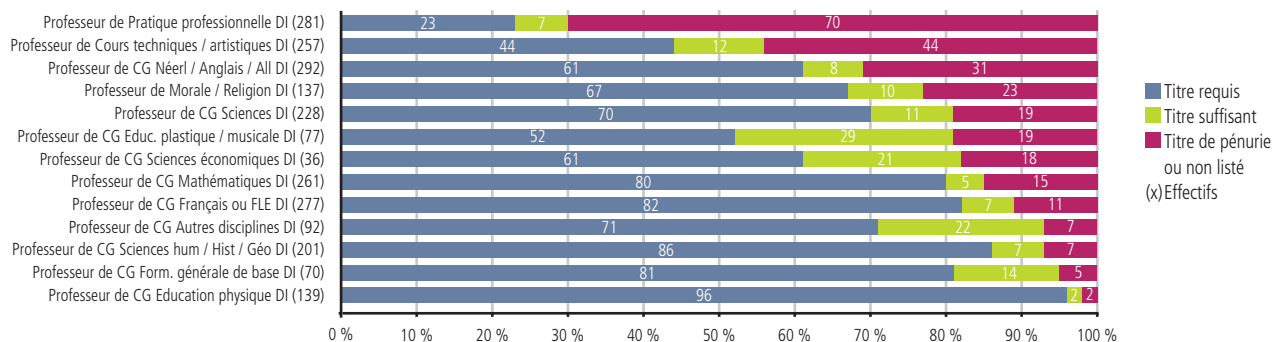
23.0 Classement des titres pour les professeurs de cours généraux (CG)

Niveaux	Catégorie	Titres
Secondaire inférieur	Requis	Bachelier-AESI de la discipline X ou Master de la discipline X + titre pédagogique + module DI
	Suffisant	Master de la discipline X ou discipline connexe + titre pédagogique sans module DI ou Bachelier d'une discipline connexe + titre
	Pénurie	Bachelier ou Master de la discipline X ou discipline connexe sans titre pédagogique
	Non listé	Tout autre titre accepté par la Chambre de la pénurie
Secondaire supérieur	Requis	Master de la discipline X + AESS/AESI/CAP
	Suffisant	Master de la discipline X sans titre pédagogique ou Master d'une discipline connexe + AESS/AESI/CAP
	Pénurie	Bachelier de la discipline X avec ou sans titre pédagogique ou Master d'une discipline connexe sans titre pédagogique
	Non listé	Tout autre titre accepté par la Chambre de la pénurie

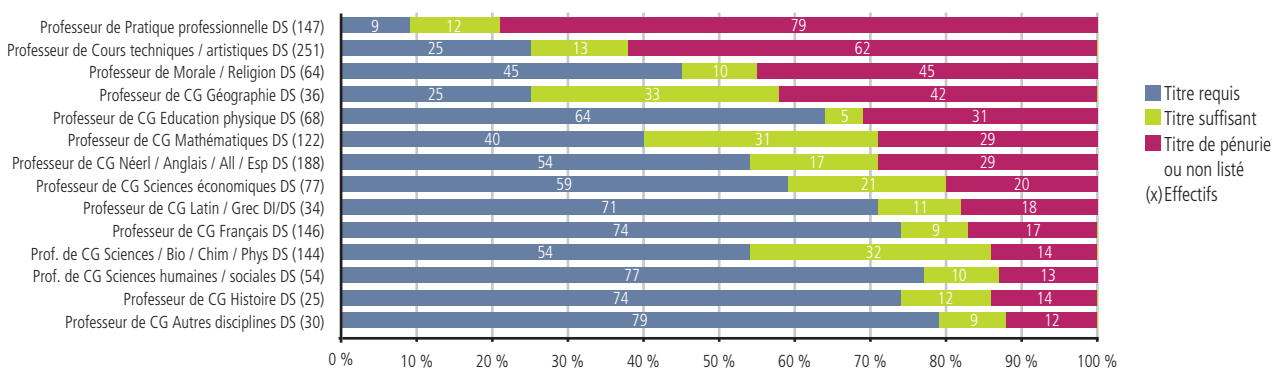
23.1 Répartition par fonction des nouveaux enseignants de l'enseignement fondamental selon le titre détenu – Situation au 1^{er} mai 2017



23.2 Répartition par fonction des nouveaux enseignants de l'enseignement secondaire inférieur selon le titre détenu – Situation au 1^{er} mai 2017



23.3 Répartition par fonction des nouveaux enseignants de l'enseignement secondaire supérieur selon le titre détenu – Situation au 1^{er} mai 2017



Dans l'enseignement secondaire du degré supérieur, au 1^{er} mai 2017, parmi les nouveaux professeurs de CG Mathématiques (122 ETP), 40 % possèdent le titre requis, 31 % ont un titre suffisant et 29 % enseignent sur la base d'un titre de pénurie ou d'un titre non listé.